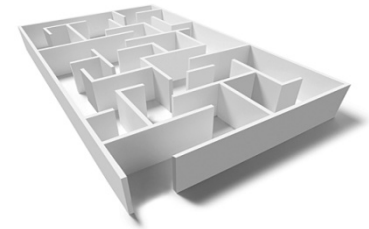


Formation du comité de vérification des conseils scolaires

Module 5

Comprendre les éléments de base des états financiers du conseil scolaire



reach every student
appuyer chaque élève



Objectifs de la séance de formation

Cette séance vous permettra de :

comprendre les tâches du comité de vérification liées au processus de communication de l'information financière;

comprendre les principales caractéristiques du Manuel des NCSP (Normes comptables pour le secteur public);

faire un tour d'horizon des états financiers du conseil scolaire;

comprendre les indicateurs-clés des états financiers du conseil scolaire.



Rôle et obligations du Comité de vérification

- Examiner les états financiers du conseil scolaire.
- Examiner les résultats de la vérification externe.
- Recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers annuels vérifiés.
- Examiner toutes les questions qui, selon les normes de vérification généralement reconnues, doivent être communiquées par le vérificateur externe au comité de vérification.
- Examiner les communications écrites en compagnie du vérificateur externe.



Communication de l'information financière en bref

- Les états financiers sont essentiels à la communication de l'information financière du conseil scolaire.
- Pour que les états financiers soient crédibles, le lecteur doit être confiant que les états financiers suivent des normes acceptables et identifiables établies par un organisme de normalisation sans lien de dépendance.
- Si le conseil scolaire respecte ces normes indépendantes, le lecteur sera convaincu de l'uniformité des états financiers d'une année à l'autre.



Normes comptables pour les conseils scolaires

- Les conseils scolaires sont tenus de suivre les normes comptables du secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) pour les conseils scolaires.
- Le sigle « CCSP » désigne le **Conseil sur la comptabilité dans le secteur public** de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Le CCSP est habilité à fixer des normes comptables s'appliquant au secteur public. Autrement dit, le CCSP fixe des principes comptables généralement reconnus (PCGR) s'appliquant au secteur public (en l'occurrence, aux conseils scolaires).
- Le gouvernement peut aussi exiger des conseils scolaires qu'ils suivent certaines politiques.



Communication de l'information financière en bref

Caractéristiques propres aux conseils scolaires

Caractéristique propre	Répercussions sur les états financiers
L'objectif d'un conseil scolaire est de fournir des services, et non pas de générer des bénéfices.	Le coût net des services doit être divulgué. Les ressources économiques nettes (excédent ou déficit accumulé) dont on dispose pour fournir les services ultérieurs doivent être divulguées.
Les immobilisations corporelles sont de nature différente que celles d'une entreprise (c.-à-d. qu'elles représentent une capacité à fournir un service plutôt que des rentrées de fonds futures).	Les actifs financiers et non financiers doivent être divulgués séparément sur l'état de la situation financière.
Les dépenses en immobilisations ne visent pas à maximiser le rendement financier mais bien à atteindre des objectifs publics.	Les dépenses en immobilisations et leurs répercussions sur la dette nette doivent être signalées dans les états financiers.
Le budget du conseil scolaire fait partie du cycle de la responsabilité.	Une comparaison entre les prévisions et l'état réel doit figurer dans les états financiers. Le budget original doit être divulgué sur l'état des résultats et l'état de la variation de la dette nette (actifs financiers nets).



Communication de l'information financière en bref

- À la fin de l'exercice (le 31 août), les conseils scolaires préparent deux rapports importants :
 - les états financiers, en vertu du Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE);
 - les états financiers à usage général.
- Dans les deux cas, les principes comptables doivent être les mêmes (c.-à-d. NCSP).



Communication de l'information financière en bref

SIFE

- Le SIFE est beaucoup plus détaillé que l'état financier à usage général, et comprend notamment le calcul des subventions et des renseignements supplémentaires touchant les décisions de financement.

États financiers
à usage général

- Les états financiers à usage général doivent être préparés conformément aux NCSP et doivent être vérifiés.
- États exigés :
 - état de la situation financière;
 - état des résultats;
 - état de la variation de la dette nette;
 - état des flux de trésorerie.
- Les notes afférentes aux états financiers sont aussi exigées.



Conseil scolaire du district de Uneville

État de la situation financière

au 31 août 2010

	2010	2009
Actifs financiers		
Liquidités	500	400
Comptes débiteurs	250	150
Stocks destinés à la revente	30	50
	780	600
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	200	190
Emprunts temporaires	50	30
Avantages sociaux futurs des employés	400	390
Dette nette à long terme	300	310
	950	920
Dette nette	(170)	(320)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	1 780	1 550
Charges payées d'avance	10	9
Stocks de fournitures	15	12
	1 805	1 571
Excédent accumulé	1 635	1 251

L'état de la situation financière doit comporter une comparaison avec l'exercice précédent.

- Actifs pouvant servir à acquitter des dettes ou à financer des opérations à venir.
- Aucune distinction entre les actifs financiers à court terme et à long terme.

- Toutes les dettes sont divulguées.
- Aucune distinction entre les dettes à court terme et à long terme.

Indicateur-clé

La différence entre les actifs financiers et les dettes représente les recettes qu'il faudra générer pour payer les transactions passées.

En général, on n'utilise pas les actifs dont on dispose pour fournir des services en vue d'acquitter des dettes ou de financer des opérations à venir.

Indicateur-clé

- Représente les ressources économiques nettes du conseil scolaire.
- Montant qui représente l'excédent des actifs par rapports aux passifs.

Conseil scolaire du district de Uneville

État des résultats

exercice se terminant le 31 août 2010

	Budget	2010	2009
Revenus			
Impôt local	1 000	1 100	1 000
Subventions provinciales	1 000	900	800
Subventions fédérales	50	50	50
Autres frais	30	20	15
Fonds générés par les écoles	10	10	9
	2 090	2 080	1 874

Chiffres comparatifs ainsi que le budget original approuvé sont présentés (en format NCSP).

Revenus inscrits selon leur source.

Dépenses			
Enseignement	1 400	1 450	1 350
Administration	120	130	100
Transport	100	107	90
Fonds générés par les écoles	10	9	7
	1 630	1 696	1 547

- Dépenses indiquées par fonction ou par programme majeur.
- Présentation d'informations selon la nature des dépenses par voie de note est requise (salaires, fournitures).

Excédent de l'exercice	460	384	327
Excédent accumulé, au début de l'exercice	1 251	1 251	924
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice	1 711	1 635	1 251

Indicateur-clé

- Démontre si les revenus de la période ont permis de couvrir les dépenses de celle-ci.
- Démontre l'excédent accumulé au début et à la fin de la période.

Conseil scolaire du district de Uneville

État de l'évolution de la dette nette

exercice se terminant le 31 août 2010

	Budget	2010	2009
Excédent de l'exercice	460	384	327
Acquisition d'immobilisations corporelles	(100)	(300)	(90)
Amortissement des immobilisations corporelles	50	70	45
	410	154	282
Acquisition de stocks de fournitures	-	(15)	(12)
Charges payées d'avance encourues	-	(10)	(9)
Consommation des stocks de fournitures	-	12	6
Utilisation de charges payées d'avance	-	9	4
Diminution de la dette nette	410	150	271
Dette nette, au début de l'exercice	(320)	(320)	(591)
Dette nette, à la fin de l'exercice	(90)	(170)	(320)

Chiffres comparatifs ainsi que le budget original approuvé sont présentés (en format NCSP).

Démontre les répercussions des immobilisations corporelles sur la différence entre l'excédent pour la période et la variation de la dette nette.

Démontre les répercussions des autres actifs non financiers sur la différence entre l'excédent pour l'exercice et la variation de la dette nette.

Démontre si les revenus de la période ont permis de couvrir les dépenses de la période. Cela représente la variation des revenus qui seront nécessaires ultérieurement.

Cela représente la variation des besoins futurs de ces revenus.



Communication de l'information financière en bref

État des flux de trésorerie

- Démontre comment l'organisation a financé ses activités au cours de la période et comment elle a su rencontrer ses besoins de trésorerie (liquidités) en présentant la variation des liquidités,

selon :

les activités de fonctionnement
les activités de financement
les activités d'investissement

